


|   |  |                            |
|---|--|----------------------------|
|  | Extrait du Registre des délibérations du<br><b>Conseil Municipal</b><br>de la Ville de BRESSUIRE | n° d'ordre<br><b>26112</b> |
|---|--|----------------------------|

**SEANCE du : 18 mai 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 12 mai 2026.

| ETAIENT PRESENTS                     |                          |                           |                           |
|--------------------------------------|--------------------------|---------------------------|---------------------------|
| Philippe BARON, de<br>18h30 à 19h15  | Pascale FERCHAUD         | Etienne HUCAULT           | Alain ROBIN               |
| Bérangère BAZANTAY                   | Sylvie FOUILLET          | Thierry LEBLAN<br>FALZONE | Anne ROUX                 |
| Bruno BODIN                          | Pascale FRADIN           | Emmanuelle MENARD         | Nathalie SOUBRE           |
| Emile BREGEON                        | David GABORIT            | Jean-François MOREAU      | Antoine TRANCHET          |
| Pierre BUREAU                        | Olivier GEFFARD          | Jean-François MORIN       | Véronique<br>VILLEMONTEIX |
| Sandra CAILTON                       | Nathalie GEFFARD         | Pierre MORIN              |                           |
| Yannick CHARRIER                     | Véronique GONNORD        | Florence PREAUD           |                           |
| Bruno COTHOUIS                       | Jacky GRELLIER           | Elina PREAULT             |                           |
| Florence ERISSE, de<br>18h30 à 20h05 | Marie-Hélène<br>GUIGNARD | Arnaud PRINTEMPS          |                           |

| POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES  |   |   |
|---|---|---|
| Philippe BARON, pouvoir à Jean-<br>François MOREAU de 19h15 à 20h21 | Florence ERISSE, pouvoir à Pierre<br>MORIN de 20h05 à 20h21 | Nathalie MOREAU, pouvoir à Elina<br>PREAULT |

**Secrétaire de séance :** Pascale FERCHAUD, assistée des services de la Ville  
**Assistaient également :** Delphine CRESSERON, Directrice Générale des Services  
 Yoan FONTENEAU, Directeur des Services Techniques



### Effacement des réseaux - rue du Docteur Fleming à Bressuire

L'aménagement de la rue du Docteur Fleming est prévu pour la fin de l'année 2027. Préalablement à la requalification de cette voie, la commune a sollicité le SIEDS pour réaliser une étude afin d'enterrer les réseaux aériens.

Suite à cette demande, le Comité Technique d'Effacement des Réseaux (CTER) s'est réuni le 13/02/2025 en Mairie avec l'ensemble des gestionnaires.

Une proposition financière a été transmise suite à cette réunion par le SIEDS.

|   | Coût total<br>€HT | Financement à la<br>charge du SIEDS<br>€HT |                                 | Financement à la<br>charge de<br>ORANGE et DSN<br>€HT | Financement à<br>la charge de la<br>commune €HT |
|---|-------------------|--|---------------------------------|---|---|
| Réseau électrique<br>(ENEDIS)                             | 50 000 €          | 80 %                                       | 40 000 €                        | 0 €   | 10 000 €  |
| Réseau communication<br>électronique - Cuivre<br>(ORANGE) | 2 025 €           |  | 0 €                             | 2 025 €   | 0 €   |
| Réseau communication<br>électronique - Fibre<br>(DSN)     | 21 400 €          |  | 0 €                             | 4 000 €   | 17 400 €  |
| Réseau éclairage public<br>(Commune)                      | 28 400 €          |  | Subventionné sous<br>conditions | 0 €   | 28 400 €  |
| <b>TOTAL</b>  | <b>101 825 €</b>  |  | <b>40 000 €</b>                 | <b>6 025 €</b>  | <b>55 800 €</b>                                 |

Une convention doit être signée avec le SIEDS dans le cadre de l'effacement des réseaux aériens afin d'obtenir un soutien financier (effacement réseaux, subventions éclairage public).

L'estimatif pour l'enfouissement du réseau électrique comprend la main d'œuvre et le génie civil, la commune traitera directement avec ORANGE pour la fourniture du matériel et la commune aura retenue pour la partie « main d'œuvre-génie civil » qui lui fournira un devis ferme et détaillé.

Auteur de l'acte : Ville de Bressuire / Transmis au contrôle de légalité et mis en ligne le :

**21 MAI 2026**

La commune traitera directement avec l'entreprise qu'elle aura retenue l'enfouissement et la fourniture du matériel d'éclairage.

La commune sollicitera le SIEDS pour une éventuelle subvention sous conditions d'éligibilité pour l'installation de mâts et de lanternes d'éclairage public.

Dans l'hypothèse où la demande d'aide serait retenue par le SIEDS, la commune pourra bénéficier du montant alloué dans un délai de 36 mois à compter de la notification d'acceptation du SIEDS et cela conformément à la délibération du Comité Syndical du 19 juin 2017.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- D'APPROUVER la réalisation de cet aménagement ;
- D'APPROUVER le tableau de financement prévisionnel des travaux à engager ci-dessus sous réserve d'acceptation du financement par le SIEDS ;
- DE NOTIFIER la présente délibération auprès du SIEDS ;
- D'AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette affaire si la demande de la commune connaît une suite favorable ;
- DE SOLLICITER une aide financière auprès du SIEDS pour le renouvellement des mâts d'éclairage public en transmettant au SIEDS le formulaire de demande d'aides téléchargeable sur le site du SIEDS.

Le Secrétaire de séance,

Pascale FERCHAUD



Le Maire,

Emmanuelle MENARD

Accusé de réception en préfecture  
079-217900497-20260521-DG\_DEL\_2026\_112-DE  
Date de télétransmission : 21/05/2026  
Date de réception préfecture : 21/05/2026